



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVEYRON

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°12-2020-143

PUBLIÉ LE 16 OCTOBRE 2020

Sommaire

DDT12

12-2020-10-15-006 - Composition de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) (3 pages)

Page 3

Prefecture Aveyron

12-2020-10-15-004 - - 0 1 - Arrêté portant convocation des électeurs de la section des Villages de Montels, le Favaldou, Garrissous, la Borie et la Selve, commune de La SELVE (3 pages)

Page 7

12-2020-10-15-005 - - 0 2 - Arrêté portant convocation des électeurs de la section des Villages de Montels, le Favaldou, Garrissous, la Borie et de la Selve, commune de La SELVE : annexe (8 pages)

Page 11

12-2020-10-15-003 - Appellation de la caserne de gendarmerie de Naucelle caserne adjudant-chef Marcellin Cazals. (1 page)

Page 20

DDT12

12-2020-10-15-006

Composition de la Commission Locale d'Amélioration de
l'Habitat (CLAH)



Service Aménagement du territoire,
urbanisme et logement

Arrêté n°

du 15 OCT. 2020

Composition de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH)

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

- Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment son article R 321-10 (CCH) modifié par l'article 7 du décret n°2017-831 du 5 mai 2017 ;
- l'arrêté préfectoral n°12-2020-06-09-006 du 9 juin 2020 portant nomination des membres de la commission d'amélioration de l'habitat pour l'Aveyron ;
- Vu les propositions nominatives présentées par les organismes sollicités en vue de désigner les membres de la CLAH ;
- Vu. la proposition nominative modifiant les membres désignés par la chambre syndicale des propriétaires et copropriétaires de l'Aveyron (UNPI) ;
- Vu la proposition du responsable de l'unité Habitat Logement de la direction départementale des territoires en charge de la délégation locale de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) pour le département de l'Aveyron ;
- Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : La commission locale d'amélioration de l'habitat (CLAH) pour l'Aveyron est composée des membres suivants, conformément à l'article R.321-10 du code de la construction et de l'habitation :

- a) la préfète de l'Aveyron, déléguée de l'Anah pour l'Aveyron, ou son représentant ;
- b) un représentant des propriétaires - chambre syndicale des propriétaires et copropriétaires de l'Aveyron (UNPI) :
- titulaire : M. Jean-Louis LEGRAND - 15 Bd Flaugergues – Entrée C - 12000 RODEZ
 - suppléant : M. Jacques LAPORTE – 2 Rue des Causses Fleuris 12740 SEBAZAC- CONCOURES
- c) un représentant des locataires (confédération nationale du logement - CNL 12) :
- titulaire : Mme Claudie RAYNAL - Avenue du Languedoc, Puech Nègre 12100 MILLAU
 - suppléant : M. Daniel SALEL- 8 rue du Petit Languedoc 12000 RODEZ
- d) une personne qualifiée pour ses compétences dans le domaine du logement : Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) :
- titulaire : M. Bruno ALARY - 7 Place Sainte Catherine 12000 RODEZ
 - suppléante : Mme Laurélen FOIX - 7 Place Sainte Catherine 12000 RODEZ
- e) deux personnes qualifiées pour leurs compétences dans le domaine social :

Direction Départementale des Territoires
9 rue de Bruxelles - ZAC de Bourran - BP 3370
12 033 RODEZ Cedex 9
Tél. : 05 65 73 50 00
Mél. : ddt@aveyron.gouv.fr

Au titre de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aveyron (CAF):

- titulaire : Mme Sylvie LERARE - 31 rue de La Barrière 12025 RODEZ Cedex
- suppléante : Mme Charlotte ROUTABOUL, : - 31 rue de La Barrière 12025 RODEZ Cedex

Au titre de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP):

- titulaire : Mme Sandrine BOSSE - 9 rue de Bruxelles 12031 RODEZ Cedex 9
- suppléant : M. Gabriel ANDRIEU - 9 rue de Bruxelles 12031 RODEZ Cedex 9

f) un représentant des associés collecteurs de l'union d'économie sociale pour le logement (ACTION LOGEMENT) :

- titulaire : M. Serges LOPEZ-SERRES - 5 Place Maréchal Foch 12400 SAINT-AFFRIQUE
- suppléant : Mme Nadine ROUCAIROL - 5 Place des Artistes 12850 ONET-LE-CHATEAU

Article 2 : Conformément à l'article R.321-10 du CCH, les membres mentionnés au b, c, d, e et f de l'article 1^{er} du présent arrêté sont nommés pour trois ans. Leur mandat est renouvelable.

Article 3 : Conformément à l'article R.321-10 du CCH, la commission est présidée par le membre mentionné au a, qui a voix prépondérante en cas de partage des voix.

Article 4 : Le précédent arrêté préfectoral n°12-2020-06-09-006 du 9 juin 2020 est abrogé.

Article 5 : La secrétaire générale de la préfecture, le directeur départemental des territoires, délégué adjoint de l'Anah pour le département de l'Aveyron sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aveyron.

Fait à Rodez, le 15 OCT. 2020

Valérie MICHEL-MOREAUX

Délais et voies de recours :

Dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté un recours administratif peut être présenté auprès de l'autorité signataire ou une saisine du tribunal administratif situé 68 rue Raymond IV, 31068 Toulouse. En application de l'article R414-6 du code de justice administrative, cette saisine peut être réalisée par voie électronique au moyen du téléservice *télérecours* accessible par le réseau internet.

Prefecture Aveyron

12-2020-10-15-004

- 0 1 - Arrêté portant convocation des électeurs de la
section des Villages de Montels, le Favaldou, Garrissous,
la Borie et la Selve, commune de La SELVE



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°

du 15 octobre 2020

Objet : Convocation des électeurs de la section des Villages de Montels, le Favaldou, Garrissous, la Borie et de la Selve
commune de La SELVE

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2411-1 et suivants et D.2411-3 et suivants ;

VU le Code électoral et notamment les chapitres I et II du titre IV du livre Ier ;

VU la délibération du conseil municipal de La SELVE en date du 25 septembre 2020 demandant la constitution d'une commission syndicale ;

VU la liste électorale arrêtée par le maire de La SELVE comportant 65 électeurs et annexée au présent arrêté ;

Considérant que le nombre d'électeurs est supérieur à 20 et que les revenus de la section sont supérieurs à 2000.00 euros de revenu cadastral ;

Considérant que les conditions pour créer une commission syndicale sont réunies ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Est constituée dans la commune de La SELVE , section des Villages de Montels, le Favaldou, Garrissous, la Borie et la Selve , une commission syndicale qui sera appelée à statuer dans les matières visées aux articles L.2411-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 2 : Cette commission est composée de 4 membres élus. Le maire de La SELVE est, quant à lui membre de droit. La durée du mandat est égale à celle du conseil municipal. Toutefois ce mandat expire lors de l'installation de la commission syndicale suivant le renouvellement général du conseil municipal. Sont éligibles, les membres de la section c'est à dire les habitants ayant leur domicile réel et fixe sur le territoire de la section des Villages de Montels, le Favaldou, Garrissous, la Borie et de la Selve.

Article 3 : Chaque candidat qu'il se présente de manière isolée ou groupée doit déposer à la Préfecture de l'Aveyron (Service de la Légalité-Pôle structures territoriales et élections - Centre administratif Foch, CS 73114 12031 Rodez cedex 9), une déclaration individuelle de candidature. La déclaration de candidature est rédigée sur l'imprimé prévu à cet effet accompagné des documents justifiant de l'éligibilité du candidat, tels que mentionnés dans l'imprimé précité.

Article 4 : Pour le premier tour, les candidatures sont à déposer à partir du jeudi 5 novembre 2020 jusqu'au jeudi 19 novembre 2020. Les heures de réception des candidatures sont les suivantes : le jeudi 5 novembre, le vendredi 6 novembre, le lundi 9 novembre, le mardi 10 novembre, le jeudi 12 novembre, le vendredi 13 novembre, le lundi 16 novembre, le mardi 17 novembre, le mercredi 18 novembre de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00 et le jeudi 19 novembre 2020 de 9 heures à 11h30 et de 14h00 à 18h00.

Les candidats devront prendre rendez-vous auprès du service compétent.

Un reçu est délivré par le Service de la Légalité – Pôle structures territoriales et élections au candidat ou à son mandataire, dûment habilité, attestant du dépôt de la déclaration de candidature.

Lors du dépôt de candidature, une pièce d'identité en cours de validité ou périmée sera demandée au déposant.

Article 5 : Pour le second tour, les candidats non présents au premier tour peuvent déposer une déclaration de candidature dans le cas où le nombre de candidats présents au premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir. Le dépôt de candidature devra intervenir du lundi 7 décembre 2020 au mardi 8 décembre 2020. Les heures de réception de candidature sont les suivantes : le lundi 7 décembre 2020 de 14h00 à 16h00 et le mardi 8 décembre de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 18h00.

Article 6 : Les électeurs sont convoqués le dimanche 6 décembre 2020 pour procéder à l'élection des membres de la commission syndicale. Le scrutin sera ouvert de 8h00 à 18h00 à la Mairie de La SELVE.

Article 7 : Sont électeurs, les habitants inscrits sur la liste électorale de la commune, et ayant un domicile réel et fixe sur le territoire de la section des Villages de Montels, le Favaldou, Garrissous, la Borie et de la Selve.

Article 8 : Les élections auront lieu au scrutin majoritaire. Pour être élu au premier tour, le candidat doit réunir la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages égal au quart de celui des électeurs inscrits.

Article 9 : Si un second tour de scrutin est nécessaire, il y sera procédé dans les mêmes conditions le dimanche 13 décembre 2020 de 8h00 à 18h00.

Dans ce cas, l'élection a lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre de votants. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, l'élection est acquise au plus âgé.

Article 10 : L'élection s'effectuera au moyen de la liste électorale annexée au présent arrêté.

Ce document servira de liste d'émargement pour l'élection des membres de la commission et sera annexé, avec le procès-verbal de l'élection, aux autres pièces du dossier.

Article 11 : En cas d'empêchement pour voter, un électeur peut faire procuration à un autre électeur de la section. Le mandataire ne peut disposer que d'une seule procuration.

La procuration est établie sur un document cerfa et doit être déposées soit à la gendarmerie, soit au commissariat, soit au tribunal d'instance de la résidence ou du lieu de travail de l'électeur.

Article 12 : Le procès-verbal des opérations sera adressé en double exemplaire dont un sera déposé dès le lundi matin 9 heures à la préfecture par le maire de la commune ou son représentant.

L'autre extrait de ce procès-verbal sera, en outre, immédiatement affiché à la porte de la mairie.

Article 13 : Après la proclamation des résultats définitifs, la commission syndicale se réunira et élira en son sein son président. La première réunion se tiendra de plein droit au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant le tour de scrutin à l'issue duquel la commission a été élue au complet.

Article 14 : Le maire de La SELVE assura la publication et l'affichage dans sa commune, et notamment dans la section des Villages de Montels, le Favaldou, Garrissous, la Borie et de la Selve du présent arrêté qu'il fera en outre placarder au lieu de réunion de l'assemblée électorale.

Article 15 : Conformément aux dispositions de l'article R 421-5 du Code de Justice administrative, le présent arrêté peut être contesté devant le tribunal administratif de Toulouse (68, rue Raymond IV à Toulouse) dans un délai de deux mois à compter de son affichage dans les mairies concernées et de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 16 : Le Secrétaire générale de la Préfecture de L'Aveyron et le maire de La SELVE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rodez, le 15 octobre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La Secrétaire générale

Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2020-10-15-005

- 0 2 - Arrêté portant convocation des électeurs de la section des Villages de Montels, le Favaldou, Garrissous, la Borie et de la Selve, commune de La SELVE : annexe

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liste d'émargement de l'année 2020

HABITANTS des VILLAGES

DE LA SELVE : LE FAVALDOU-LA BORIE-GARRISSOUS ET MONTELS

DEPARTEMENT : AVEYRON

ARRONDISSEMENT RODEZ

CANTON MONTS DU REQUISTANAIS

COMMUNE LA SELVE

Liste électorale habitants des villages

N°	Nom de famille	Nom marital	Prénoms	Date de naissance	Ville de naissance	Voie	CP	Ville	Emargement	Emargement
1	AGUILLO		Jean Paul	12/02/1949	Narbonne	Garrissous	12170	La Selve		
2	ALBOUY	CANNAC	Françoise Monique Marie Renée	24/10/1955	Passagnes-Bégonhè	Montels	12170	La Selve		
3	ALVERNHE	CANNAC	Thérèse Marie Rose	14/03/1938	Saint-Juéry	Montels	12170	La Selve		
4	ANDRE		Michel Pierre Emile	09/06/1957	Rodez	Montels	12170	La Selve		
5	ASTOR	SAUSSOL	Marie Claude Marguerite	25/12/1956	Arvieu	Les Adrechs	12170	La Selve		
6	BLANQUET	SAUSSOL	Marie Louise Noele	22/12/1931	Trémouilles	Les Adrechs	12170	La Selve		
7	BOUSQUET	RIGAL	Aline Zoé Octavie Jeanne	29/08/1938	La Selve	Garrissous	12170	La Selve		
8	CABOT		Alain Marie Jean-Paul	13/09/1956	rodez	Puech D Eglar	12170	La Selve		
9	CADOUL	TAURINES	Christine Annie	15/02/1967	Rodez	Garrissous	12170	La Selve		
10	CANAC	CABOT	Maryline Suzanne	11/08/1959	Rodez	Puech d Eglar	12170	La Selve		
11	CANIVENQ	DRUILLHE	Monique Marcelle Solange	02/07/1960	La Selve	Garrissous	12170	La Selve		

Liste électorale habitants des villages

12	CANNAC		André Joseph Jean Marie	29/01/1956	La Selve	Montels	12170	La Selve	
13	CANNAC		Christophe Ghislain Rémi	25/04/1982	Rodez	Montels	12170	La Selve	
14	CAVALIER		Gérard Claude Gaston	01/02/1948	La Selve	La Borie	12170	La Selve	
15	CAVALIER	JALADE	Nathalie Françoise Marie	22/05/1978	Rodez	La Borie	12170	La Selve	
16	CHALET		Henri Benoît	21/03/1943	Saint-Flour	Garrissous	12170	La Selve	
17	COUTTET	IRIE	Nathalie	26/10/1966	Annecy	Montels	12170	La Selve	
18	COUVEINHES		Adeline Liliane	05/05/1981	Rodez	Montels	12170	La Selve	
19	DAUDE		Alain Jean-Claude Gérard	12/07/1972	Montpellier	Le Favaldou	12170	La Selve	
20	DE LA LANDE DE CALAN		Alexandre Louis François	30/11/1972	Ris-Orangis	Montels	12170	La Selve	
21	DELMAS		Jean-Louis Emile	22/04/1953	Cassagnes-Bégonhè	Montels	12170	La Selve	
22	DELMAS		Nicolas Emile Joseph	13/04/1981	Rodez	Montels	12170	La Selve	
23	DRUILHE		Alex Serge	21/02/1961	La Selve	Garrissous	12170	La Selve	

Liste électorale habitants des villages

24	DRUILHE		Roland Aime Alfred	28/10/1929	La Selve	Garrissous	12170	La Selve	
25	DURAND	ROBERT	Laurencie Augusta	04/06/1926	Durenque	Le Favaldou	12170	La Selve	
26	ENJALBERT	RIGAL	Martine Agnès	17/04/1962	Rodez	Garrissous	12170	La Selve	
27	FARON	ANDRE	Marie Bertine	24/01/1942	Rose Hill	Montels	12170	La Selve	
28	FONTENIER		Julie	02/02/1974	Montreuil	Montels	12170	La Selve	
29	FRAYSSIGNES	CAVALIER	Marie-Thérèse Leoncette Berthe	27/02/1950	Salles-Curan	La Borie	12170	La Selve	
30	GALTIER	TAURINES	Suzette Marinette Elise	21/10/1943	Rullac-Saint-Cirq	Garrissous	12170	La Selve	
31	GANTOU		Gilles Calixte	05/02/1957	Toulouse	Le Favaldou	12170	La Selve	
32	GARDES		Joseph Auguste François	21/04/1947	Aureille-Verlac	Montels	12170	La Selve	
33	GINESTE	MASSOL	Gaëlle Aude	26/01/1979	Rodez	Le Favaldou	12170	La Selve	
34	GRIMAL	DELMAS	Michèle Renée Laurencie	29/09/1958	Rodez	Montels	12170	La Selve	
35	JALADE		Bertrand Jean-Louis André	08/08/1976	Albi	La Borie	12170	La Selve	

Liste électorale habitants des villages

36	JALBERT		Claude Elie Alphonse Jean Marie	29/03/1952	La Selve	Montels	12170	La Selve	
37	JALBERT		Jean-Marie Pierre Joseph Louis	29/01/1951	La Selve	Montels	12170	La Selve	
38	LACAN	CHALET	Lucette Germaine Emilienne	26/04/1946	La Selve	Garrissous	12170	La Selve	
39	LE BELLEC		Adrien	01/11/1987	Livry-Gargan	Montels	12170	La Selve	
40	LE GALL		Laurent Louis	24/01/1973	Montreuil	Garrissous	12170	La Selve	
41	MAGNAVAL	ANDRE	Josette Madeleine Anne Laure	17/04/1935	Escroux	Montels	12170	La Selve	
42	MASSABJAU	GARDES	Jeanine Marie-Thérèse	05/03/1958	Aurelle-Verlac	Montels	12170	La Selve	
43	MASSOL		Jean-Marie Albert Pierre Bernard	16/08/1955	La Selve	Le Favaldou	12170	La Selve	
44	MASSOL		Samuel Albert Edmond	23/07/1979	Rodez	Le Favaldou	12170	La Selve	
45	MASURIER	CARON	Josseline Martine	13/01/1954	Paris 18e arrondissement	Montels	12170	La Selve	
46	MOLINIER	ALBOUY	Anne-Marie Henriette	30/09/1950	La Selve	La Borie	12170	La Selve	
47	PAILHOUS	VERNIES	Claudette Juliette Maria	28/06/1955	Arvieu	Le Favaldou	12170	La Selve	

Liste électorale habitants des villages

48	RIGAL		Daniel Fernand Jean-Marie	23/01/1963	Rodez	Garrissous	12170	La Selve	
49	RIGAL	MASSOL	Fabienne Bernadette Marie José	06/12/1958	La Selve	Le Favaldou	12170	La Selve	
50	RIGAL		René Eugène Fernand	25/08/1934	Rullac-Saint-Cirq	Garrissous	12170	La Selve	
51	ROBERT		Francis Serge Bernard	20/08/1964	Rodez	Le Favaldou	12170	La Selve	
52	SALEIL	VERNHES	Jacqueline Elise Jeanine	18/03/1945	Saint-Geniez-D'olt	Le Favaldou	12170	La Selve	
53	SANDRAL		Joël Jean Lucien	13/06/1959	Gramond	Le Favaldou	12170	La Selve	
54	SAUSSOL		Maurice Gabriel Jacques	23/05/1951	La Selve	La Borie	12170	La Selve	
55	SAUSSOL		Yves Francis Gilbert	28/05/1959	La Selve	Les Adrechs	12170	La Selve	
56	SAUSSOL		Florent Maurice Germain	27/11/1985	Rodez	Les Adrechs	12170	La Selve	
57	SIMAO	LE GALL	Anna Paola	16/11/1972	Villecresnes	Garrissous	12170	La Selve	
58	TAURINES		Didier André Jean-Marc	04/07/1968	Rodez	Garrissous	12170	La Selve	
59	TAURINES		Kevin Didier Sylvain	17/12/1999	Rodez	Garrissous	12170	La Selve	

Liste électorale habitants des villages

60	TREILLES	SAUSSOL	Sylviane Jacqueline Marie Christine	14/03/1956	Le Monastère	La Borie	12170	La Selve	
61	VERNHES		Marie-José Lucienne Monique	15/12/1954	La Selve	Le Favaldou	12170	La Selve	
62	VERNHES		Michel Joseph Justin	12/04/1953	La Selve	Le Favaldou	12170	La Selve	
63	VERNHES		Marina Davina Marie-José	15/06/1992	Rodez	Le Favaldou	12170	La Selve	
64	VERNHES		Gilbert Joseph Jean Marie	07/04/1944	La Selve	Le Favaldou	12170	La Selve	
65	VIALA		Maurice Augustin Henri	26/01/1931	La Selve	Garrissous	12170	La Selve	

COMMUNE

LA SELVE

LA SELVE

La présente liste d'émargement comprenant 65 inscrits

A été arrêté par la commission le 6 octobre 2020

Timbre de la mairie



le maire

Préfecture Aveyron

12-2020-10-15-003

Appellation de la caserne de gendarmerie de Naucelle
caserne adjudant-chef Marcellin Cazals.

Appellation de la caserne de gendarmerie de Naucelle caserne adjudant-chef Marcellin Cazals.



**BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT
ET DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE**

Arrêté n°

du 15 octobre 2020

Objet : Hommage public : appellation de la caserne de gendarmerie de Naucelle
caserne adjudant-chef Marcellin CAZALS.

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le décret n°68-1053 du 29 novembre 1968 relatif aux hommages publics ;

VU la circulaire n°112500/DEF/GEND/DOE/SDOE/BOF du 29 octobre 2012, relative à l'appellation des casernements, à l'installation de monuments ou de statues commémoratifs et à l'apposition de plaques commémoratives de la gendarmerie nationale ;

VU la décision n°171 du 2 octobre 2020 du directeur général de la gendarmerie nationale ;

VU la lettre du 4 juin 2020 portant avis favorable de commune de Naucelle ;

VU la lettre du 18 septembre 2020 portant avis favorable de la préfète de l'Aveyron ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1 : La caserne de gendarmerie de Naucelle sise 15, rue du cap de l'Estang à Naucelle, prend désormais l'appellation "*caserne adjudant-chef Marcellin CAZALS*".

Article 2 : Madame la secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département et dont une copie sera adressée au commandant du groupement de gendarmerie départementale de l'Aveyron.

Fait à Rodez, le 15 octobre 2020

Valérie MICHEL-MOREAUX

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr